Importations et Argentine, clefs de la fin de campagne

Si la France et l'Europe du Nord semblent pour l'instant hors d'atteinte des blés d'origine Mer Noire, le sud de l'Europe continue en revanche à en importer massivement et de l'orge australienne y entre également en abondance maintenant. Avec l'AGPB, les acteurs de la filière française d'exportation de céréales demandent que la Commission Européenne adopte des références plus réalistes pour le calcul des droits de douane. Le rythme des importations dans les mois à venir sera déterminant pour le marché européen (prix, stocks), l'évolution des exportations argentines pouvant jouer également un rôle important.

■ Contrairement à certaines prévisions, il n'est pas arrivé d'autre bateau de blé ukrainien en Bretagne depuis l'accostage du Georgios K à Lorient le 3 décembre 2001. D'une part, les prix départ Ukraine (Odessa) sont remontés depuis lors et un blé ukrainien ne parviendrait pas aujourd'hui à moins de 142 euro/t à un fabricant d'aliment du bétail breton, contre 128-130 pour un blé beauceron. D'autre part, l'arrivée du Georgios K à Lorient était peut être due à des circonstances particulières : il est possible, après tout, que le vendeur ait cherché à se débarrasser de la cargaison à n'importe quel prix à la suite d'un dédit.

Si la partie nord de l'Europe semble pour l'instant à l'abri des importations provenant de Mer Noire, si les blés français y restent compétitifs, il n'en va décidément pas de même en Espagne et en Italie -sans parler de la Grèce- où elles continuent abondamment.

La comparaison des prix se suffit à elle-même.

PAS D'AUTRE BATEAU DE BLE UKRAINIEN EN FRANCE

Un blé fourrager d'origine Mer Noire arrivait vers le 10 janvier dans les ports de Barcelone et de Tarragone à 132 €/tonne, frais de débarquement compris, alors que le marché espagnol du blé et du maïs était à 140 € minimum et que le blé fourrager français ne pouvait arriver à moins de 147,5 €. A cette période, le même blé d'origine Mer Noire arrivait à Venise à 130,5 €/t, tandis que l'orge cotait 135 à 145 € sur le marché italien et que le blé fourrager français ne pouvait arriver à moins de 148,5 €.

A cela, il y a deux types d'explications.

En premier lieu, les droits de douane sont anormalement bas. Les références utilisées pour les établir sont en effet déconnectées de la réalité. La règle veut qu'à la base les droits soient calculés par différence entre 155 % du prix d'intervention majorations mensuelles comprises, soit 161,36 €/t actuellement, et, pour chaque produit, une cotation censée représenter le prix mondial. Or ces cotations, américaines pour l'essentiel, sont nettement supérieures aux prix départ des blés Mer Noire. Du coup, les droits de douane sont très faibles (0,27 €/t pour du blé fourrager) et leur niveau n'est pas de nature à renchérir suffisamment le prix de l'origine Mer Noire pour des acheteurs sud européens. Le même hiatus existe avec l'orge : si le sud de l'Europe importe actuellement beaucoup d'orge australienne, c'est parce que les droits sur l'orge sont calculés sur la base d'une référence complètement artificielle, bien plus élevée que le prix de l'orge départ Australie.

Deuxième type d'explication, les coûts de transport entre la France et les pays du sud de l'Union Européenne ne sont pas moins élevés que les coûts de transport à partir de la Mer Noire : acheminer une tonne de grains vers l'Italie coûte 14,5 € à partir de Rouen et 15 € à partir d'Odessa.

L'U.E PLUS ROYALISTE QUE LE GATT

Face à cette situation, il est évident que l'Union Européenne doit revoir ses références pour le calcul des droits de douane. C'est elle-même qui, discrétionnairement, a choisi ces références pour appliquer la règle des 155% fixée par les accords du GATT en 1994. Elle a donc le pouvoir d'en changer et de revenir ainsi à une application de cette règle plus conforme à l'esprit des accords.

L'AGPB et les autres acteurs de la filière d'exportation française ont d'ores et déjà demandé au Gouvernement français d'agir en ce sens auprès de la Commission européenne. Ils comptent également mettre la question à l'ordre du jour lors d'un prochain Comité Consultatif des Grandes Cultures de la Commission.

L'évolution des importations dans les mois à venir sera déterminante quant à la manière dont se terminera la campagne céréalière européenne et française.

Si les importations diminuent, il n'y aura pas d'augmentation sensible des stocks (logiquement ceux-ci auraient dû baisser compte tenu des volumes récoltés l'été dernier, mais pareille diminution n'est plus envisageable).

Si elles continuent sur le même rythme, les prix s'en ressentiront, il y aura beaucoup de mises à l'intervention -déjà 600 000 tonnes d'orge ont pris ce chemin récemment en Allemagne- et donc de gonflement des stocks.

La tournure que prendra la situation en Argentine ne manquera pas d'interférer dans un sens ou dans l'autre. Un blocage persistant des exportations argentines ne manquerait pas d'entraîner une réorientation des flux de grains. Des mises en marché massives des argentins accentueraient en revanche la difficulté du parcours.

Article réalisé par l'AGPB Céréaliers de France